

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI  
20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars,

**Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de JOUCAS** sous la présidence de M. Lucien AUBERT, le plus âgé des membres du Conseil, sur la convocation adressée le 16 mars 2026 par le maire sortant.

**Etaient présents :** M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtizia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, M. Laurent QUEYTAN, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice

**Etaient absents :** M. Benoît MAIRE, qui a donné pouvoir à M. Adrien AUBERT pour voter en son nom.

Monsieur le Doyen de l'Assemblée Délibérante ouvre la séance.

## **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Séverine GUILLOT, secrétaire de séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.**

## **2. ELECTION DU MAIRE**

**Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Lucien AUBERT 10 voix (DIX VOIX).

**M. Lucien AUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260424-DEL\_26\_04\_02-DE

## **3. CREATION DES POSTES D'ADJOINT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint.**

## **4. ELECTION DE L'ADJOINT AU MAIRE**

**Le Conseil Municipal procède à l'élection de l'adjoint au Maire.**

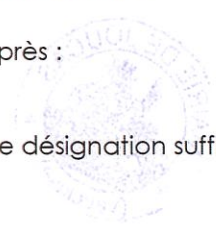
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11



Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Maurice JEAN 11 voix (ONZE VOIX).

**M. Maurice JEAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire.**

## **5. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE ce qui suit :**

- Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants à compter du 21.03.2026 :  
Maire : 28,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;  
1<sup>er</sup> adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

## **6. ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN (SEV)**

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat d'Energie Vauclusien.

**A la majorité absolue, sont désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Energie Vauclusien :**

- M. AUBERT Lucien, délégué titulaire
- M. MAIRE Benoît, délégué suppléant.

## **7. ELECTIONS DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Parc Naturel Régional du Luberon.

**A la majorité absolue, sont désignés pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional du Luberon :**

- Mme TARDY Johanna, déléguée titulaire
- Mme MOUREAU – BAHRAOUI Corinne, déléguée suppléante.

## **8. ELECTIONS DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière.

**A la majorité absolue, sont désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière :**

- M. JEAN Maurice, délégué titulaire
- M. NICOLAS Lionel, délégué suppléant.

La séance est levée à 19 h 47.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260424-DEL\_26\_04\_02-DE

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Séverine GUILLOT

